

# EXTRAIT

*Du Régistre de la Société Ecclésiastique de  
Saint Michel.*

## PROCES VERBAL

Du Bureau ordinaire tenu le 2 Septembre 1840.

LE deux Septembre, mil-huit-cent-quarante, conformément à la XLIIe. règle de la Collection, amendée par la IVe. Résolution du Bureau de 1833, qui fixe l'Assemblée ordinaire de la Société au Presbytère des Trois-Rivières, au premier Mercredi en Septembre, se sont assemblés au dit lieu Monseigneur Le Président, Messieurs Thomas Cooke, V. G., L. Raby, J. B. Kelly, B. Fortin, S. Dumoulin, Jean François Gagnon, Procureurs ; et Lt. Thomas Bedard, devenu Procureur en vertu de la démission de M. Perras, acceptée par MM. les Procureurs, comme il appert par leurs lettres exhibées à ce Bureau ; en présence desquels Monseigneur le Président a ordonné la lecture du Procès Verbal de l'année précédente ; laquelle étant faite, il a exhibé.

10. Les formules d'agrégation de MM. Michel Brien, curé de St Léon, Jos. Tardif, Professeur au Séminaire de Québec, T. B. Peltier, Préfet des Etudes au Collège de Ste. Anne, Pierre Patry, Ls. Ed. Parent, Joseph Auclair, Charles Tardif, et Olovis Gagnon, Vicaires, lesquels ont été admis pour membres de la Société.

Après quoi il fut résolu :

10. Que MM. J. B. Dupuy, Pierre Mercure, François Paschal Porlier, Auguste Tessier qui ont fait connoître, par lettres, leurs retraites ; et MM. Hector Drolet, Louis Nault, Pierre D. Ricard, Frs. Magloire Turcotte, Henry Liboire Girouard, Olivier Giroux, Patrick O'Dwyer, Janvier Vinet, Mgr. Donald M'Donald, J. B. Morin, et Toussaint Victor Papineau, en retard de plus de deux ans de contributions, n'appartiennent plus à la Société.

20. Résolu, que Mr. le Trésorier fera connoître à Mr. Ed. Crevier, Curé de St. Hyacinthe, l'opinion de ce Bureau sur la douzième Résolution du Bureau de 1839, au sujet des trois quartiers restans de l'allouance accordée à feu Mr. Arsenau.

Le Trésorier a fait recette, cette année, de la somme de £	306-0-4 1/2
Laquelle ajoutée à ce qu'il y avoit en caisse . . . . .	402-12-2
Forme la somme totale de . . . . .	£ 708-18-9 1/2
La Dépense de l'année est de . . . . .	294-18-0
De sorte qu'il reste en caisse . . . . .	£ 414-0-3 1/2

30. Qu'une somme de £ 35 soit livrée à Mr. Joyer membre infirme de la Société.

40. Qu'une somme de £ 45 soit livrée à Mr. Daulé membre infirme de la Société.

50. Qu'une somme de £ 40 soit livrée à Mr. Desjardins membre infirme de la Société.